

VILLE DE NOISIEL

CABINET DU MAIRE

REF : DV/VG N° Cab 16-001

ARR2016_0037

ARRETÉ

OBJET: DESIGNATION DES SUPPLEANTS DE MONSIEUR LE MAIRE DU 27 FEVRIER 2016 au 6 MARS 2016 INCLUS (Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté n° ARR2016_0032 du 16 février 2016)

Le Maire de la Commune de Noisiel,

VU l'article L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les délibérations n° DEL2014_0073 et DEL2014_0075, en date du 28 mars 2014, portant respectivement élection du Maire et des Adjoints au Maire,

VU la délibération n° DEL2016_0018, en date du 12 février 2016, portant élection du 9^{ème} Maire Adjoint,

VU la délibération n° DEL2016_0020, en date du 12 février 2016, portant délégation au Maire en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT l'absence de Monsieur Daniel VACHEZ, Maire, du 27 février 2016 au 6 mars 2016 inclus,

ARRETE

ARTICLE 1: L'arrêté n°ARR2016_0032 du 16 février 2016 est annulé et remplacé comme suit :

ARTICLE 2: Monsieur Anasthasio DIOGO, 1^{er} Maire-Adjoint et Madame Pascale NATALE, 2^{ème} Maire-Adjoint remplacent Monsieur Daniel VACHEZ, Maire, dans la plénitude de ses fonctions du 27 février 2016 au 6 mars 2016 inclus.

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Trésorier Principal de Marne-la-Vallée,
- Monsieur Anasthasio DIOGO, 1^{er} Maire-Adjoint,
- Madame Pascale NATALE, 2^{ème} Maire-Adjoint,

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté,

ARTICLE 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son caractère exécutoire.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté est rendu exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication ou notification et/ou de sa transmission au représentant de l'Etat.

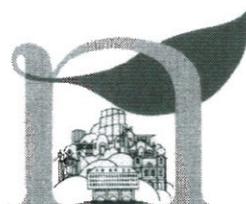
Fait à Noisiel, le 19 FEV. 2016

Le Maire

D. Vachez
Daniel VACHEZ



Transmis au représentant de l'Etat le	19 FEV. 2016
Affiché le	19 FEV. 2016
Notifié le	20 FEV. 2016
Publié le	19 FEV. 2016



hôtel de ville
tél. 01 60 37 73 73 / fax. 01 60 37 74 49

place E.Menier B.P. 35
77426 Marne la Vallée cedex 2

Acquitté en PREFECTURE le 19/02/2016